



## COMMISSION EXÉCUTIVE NATIONALE MARDI 22 ET MERCREDI 23 JANVIER 2013

### RAPPORT DU BUREAU NATIONAL

De par le monde, nombreux sont encore ceux qui souffrent de la guerre. Les massacres se poursuivent en Syrie sans que la communauté internationale se donne les moyens de les stopper. Au Mali les islamistes fondamentalistes imposent dans la partie nord du pays une charia particulièrement dure et progressent vers le sud, déstabilisant ce pays. L'armée française a été engagée pour stopper leur avancée. Cette situation interpelle à plus d'un titre : la provenance des armes sophistiquées détenues par les islamistes, les raisons de l'intervention de l'armée française seule, le retard dans la mise en œuvre de la résolution de l'ONU.

Partout en Europe sous la pression du FMI, de la Commission Européenne et de la Banque Centrale Européenne et en application du Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance sont mises en place des politiques d'austérité par la réduction des dépenses sociales et des dépenses publiques menant à la récession. De plus en plus nombreux sont les économistes qui crient « casse-cou » face à une telle politique économique. Le FMI lui-même vient de reconnaître avoir commis une « erreur de calcul » et admet que les politiques de réduction des dépenses publiques allaient mener à la récession économique.

En France la politique menée dans un tel cadre de réduction des dépenses publiques, par les conséquences qu'elle entraîne, loin de répondre aux attentes provoque de plus en plus de déception. Si l'on ne peut que saluer comme positives les créations de postes dans l'Éducation Nationale, le fait qu'elles s'opèrent au détriment des autres ministères ne correspond pas à ce que la FGR-FP appelle de ses vœux en matière de développement des services publics. C'est pourquoi nous vous proposons, conformément à nos mandats de congrès, d'apporter notre soutien à l'action engagée le 31 janvier pour la défense des services publics et la promotion de la Fonction publique.

Sur le front de l'emploi la situation se dégrade. Les mesures prises par le gouvernement, contrat de génération et emplois d'avenir, pour positives qu'elles soient, ne suffiront pas à retourner la tendance. Quant au pacte de compétitivité qui offre 20 milliards € de crédit d'impôt aux entreprises parce qu'il n'exige aucune contrepartie a bien peu de chances d'aboutir à une création massive d'emplois. Par contre par l'augmentation de la TVA et une nouvelle ponction de 10 milliards € dans les dépenses publiques, ce sont la consommation et l'investissement publique qui en pâtiront.

L'accord sur la flexibilité vient d'être signé par la CFDT, la CFTC, la CFE CGC et les organisations patronales. En terme d'équilibre il relève plutôt du pâté d'alouette au détriment des salariés. La réaction enthousiasmée du MEDEF en témoigne. Si la loi sur la représentativité syndicale de 2008 était entrée en application les organisations non signataires auraient été majoritaires et l'accord n'aurait pas été signé.

L'épisode du mariage pour tous a donné l'occasion aux forces de droite de se refaire une unité à bon compte et aux forces cléricales de porter de nouveaux coups de boutoir à la laïcité. Souhaitons que le gouvernement tienne bon.

Une nouvelle réforme des retraites devrait être engagée au printemps prochain sur la base du rapport du COR sorti le 19 décembre consacré aux perspectives financières 2020, 2040 et 2060 ainsi qu'au rapport qui sortira le 22 janvier consacré à l'état des lieux du système des retraites.

L'état actuel des négociations AGIRC-ARRCO augure bien mal de la future revalorisation de nos pensions au 1er avril. (cf. rapport retraites)

La négociation récente sur les dépassements d'honoraires est bien loin des attentes en terme d'égalité face à la prise en charge de la maladie. La loi sur la perte d'autonomie, dont on ne parle plus guère, risque bien d'être noyée dans une loi trop générale sur le vieillissement. La nouvelle taxe de

0,3% sur les pensions est bien loin de répondre à l'attente d'une prise en charge socialisée. (cf. rapport protection sociale)

Selon le gouvernement, les quelques mesures prises en matière de fiscalité, même si la plupart sont positives, feraient office de réforme fiscale. Quant à l'épisode des 75% on peut s'interroger sur ce qu'il recouvre. (cf. rapport fiscalité)

Bien entendu l'activité de la FGR-FP a été encore bien fournie depuis septembre dernier.

Si l'action unitaire du 11 octobre n'a pas rassemblé de grandes foules de manifestants, elle a permis quand même aux retraités de se faire entendre et de riposter à la campagne qui voudrait les présenter comme des privilégiés après le rapport de la Cour des Comptes.

Le travail unitaire s'est poursuivi tant dans le cadre de l'inter-UCR que dans celui du Pôle des retraités. Des audiences se sont tenues, nous en avons rendu compte. Annick Merlen a été entendue au Sénat par la commission des affaires sociales et a pu faire entendre le point de vue de la FGR-FP. Dans le cadre de la journée du CNRPA nous avons réuni les collègues siégeant dans les CODERPA le 3 octobre.

Vous avez pu lire les communiqués de presse que nous avons envoyés ces dernières semaines (analyse de l'action du 11 octobre, les dépassements d'honoraires, le pacte de compétitivité, les déserts médicaux, le rapport du COR). Ces nouveaux outils de communication permettent de mieux faire connaître la FGR-FP auprès des médias et sont appréciés par les militants départementaux.

## **FONCTION PUBLIQUE – RETRAITE**

### **Rapport Fonction Publique 2011**

Ce rapport Fonction Publique analyse les départs en retraite 2011 pour les trois fonctions publiques.

On peut en tirer quelques enseignements :

- 31 % sont des départs pour motif familial (14 % en 2010) hausse importante due aux départs massifs de mères de 3 enfants liés à l'extinction de l'aspect intéressant du dispositif.
- l'âge moyen de départ continu d'augmenter passant de 60,2 ans en 2010 à 61,4 ans en 2011
- le taux moyen de remplacement continue de baisser passant de 67,7 % en 2010 à 67,3 % en 2011. Le départ au taux plein de 75 % n'est plus qu'une chimère inatteignable pour plus de 70 % des nouveaux retraités.
- la pension moyenne des nouveaux retraités progresse de 1,3 % sur 2010 essentiellement grâce à l'effet noria
- la pension moyenne du stock s'élève à 1 809€ dans la FP d'État.
- 16 % des fonctionnaires d'État sont partis en retraite en 2011 avec une décote moyenne de 74€ par mois et 28 % avec une surcote de 235€ par mois.

Les réformes successives obligent les fonctionnaires à repousser leur départ à la retraite pour percevoir une pension dégradée et aggravent les inégalités.

Par ailleurs on constate que les fonctionnaires polypensionnés sont de plus en plus nombreux : 40 % dans le FP d'État et 75 % dans les autres FP parmi ceux qui sont partis en 2011. Ce qui va nous contraindre à nous intéresser de plus en plus à tous les autres régimes de retraite.

### **Rapport du COR**

Le dernier rapport du COR sorti en décembre propose un diagnostic sur les perspectives financières du système de retraite en France. Il sera suivi d'un autre rapport le 22 janvier sur l'état des lieux du système de retraite. C'est sur la base de ces deux rapports que devrait se mettre en œuvre une nouvelle réforme au printemps prochain.

Ce rapport présente des perspectives financière à trois étapes : 2020, 2040 et 2060. Si faire des prévisions en matière économique et financière s'avère assez aléatoire sur le court et le moyen terme (elles ont quasiment toutes été démenties par la réalité), prévoir une situation économique à terme de 48 ans relève plus de la boule de cristal (qui aurait pu imaginer en 1964 ce que serait la situation économique de la France en 2012?). Ce genre de prédictions en affichant des sommes abyssales de déficit – de l'ordre de 105 milliards d'euros- ne sert qu'à affoler et à justifier des mesures régressives.

Sur le court terme selon le COR les besoins supplémentaires de financement passeraient de 0,7 % du PIB en 2011 à 1 % en 2017. Rien d'extraordinaire à ce que le pays consacre une part un peu plus importante des richesses produites aux retraités dans la mesure où leur poids dans la population grandit.

A moyen terme, en 2040 les perspectives financières varient selon les hypothèses retenues :

- avec un chômage à 4,5 % et une productivité du travail qui augmente de 2 % l'an le système est à l'équilibre

- avec un chômage à 7 % et une productivité du travail qui augmente de 1 % l'an le système est en déficit équivalent à 2,4 % du PIB

Comme l'écrit le COR lui-même « *Cette fourchette de résultats souligne la grande sensibilité de l'équilibre de long terme du système de retraite aux évolutions économiques* ». Loin d'être, d'abord un problème démographique, la question du financement des retraites relève donc bien de choix économiques en matière d'emploi, de qualification et de niveau de salaire.

Le COR prévoit aussi qu'à législation égale le rapport entre pension moyenne et salaire moyen diminuerait encore de 10 % à 28 % sur le long terme. Ce qui démontre toute la nocivité de ces réformes.

### **Revalorisation des pensions**

Les chiffres 2012 sont maintenant connus : inflation en glissement + 1,3 %, inflation en moyenne 2 %. Nos pensions ayant été revalorisées sur la base d'une inflation prévisionnelle 2012 de 1,8 % en moyenne, selon la loi il manque 0,2 %.

Pour le moment la prévision d'inflation moyenne 2013 est annoncée à 1,4 % mais il faut attendre pour avoir confirmation.

La mise en place de la CASA (0,3%) sur les pensions va déjà, de fait, réduire le pouvoir d'achat de nos pensions en 2013.

Par ailleurs le résultat des négociations sur les complémentaires AGIRC et ARRCO, pour lesquelles le MEDEF refuse toute augmentation de cotisation et propose de geler ou d'augmenter les pensions un point de moins que l'inflation ne sera pas sans influence sur la décision qui sera prise pour les pensions de base, d'autant que l'on voit se multiplier les propositions de désindexation des pensions et que la CFDT se dit prête à accepter une désindexation à condition qu'elle soit provisoire.

Jérôme Cahuzac, ministre délégué au budget vient de déclarer aux Échos « *Un accord de ce type des partenaires sociaux sur les retraites complémentaires serait un élément d'appréciation très important. On ne pourra pas ne pas en tenir compte* ».

## **PROTECTION SOCIALE**

Quelques événements depuis la CE de septembre

La loi de financement de la sécurité sociale a été adoptée

L'ONDAM (objectif national de dépenses de l'assurance maladie) naturel serait de 4,5%, l'ONDAM adopté est de 2,7%, il va donc falloir faire des économies : réorganisation des soins et de la gestion. Des parcours de soins pour les personnes âgées seront expérimentés (prise en charge globale, travail d'équipe). Pour la petite histoire le conseil constitutionnel a rejeté la taxe sur les sodas parce qu'ils ne contiennent pas d'alcool. La CASA (taxe de 0,3% pour les retraités imposés) va rapporter 450 millions à la CNSA, qui va reverser 450 millions venant de la CSG.

La lutte contre les déserts médicaux (Pacte territoire-santé) se décline en 12 engagements répartis sur 3 piliers, parmi lesquels le recrutement de 200 praticiens territoriaux pour les zones en difficulté, l'ouverture de maisons de santé pluridisciplinaires avec un enseignement universitaire, et 1500 bourses d'engagement de service public. Ce point a fait l'objet d'un communiqué de presse et d'un article dans le prochain courrier du retraité. Certaines propositions rejoignent celles de la FGR-FP, mais il reste la question des financements et de la volonté des médecins, notamment des futurs médecins.

Un accord sur les dépassements d'honoraires a été signé in extremis par l'Assurance Maladie, l'UNOCAM (Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire) et 3 syndicats de médecins. Il officialise les dépassements, considérant que dépasser de 100% est raisonnable et qu'à partir de 150% pratiqués régulièrement on pourra prendre des sanctions. Ces sanctions font déjà l'objet d'un litige entre l'Assurance Maladie et un syndicat à propos du nombre de médecins concernés. Un point positif : pour les bénéficiaires de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé il y aura obligation de pratiquer les tarifs opposables.

La généralisation des complémentaires santé est sans doute positive pour les salariés qui pourront en profiter mais elle a son revers, témoignant du désengagement croissant de l'Assurance Maladie qui

pourra s'en servir comme prétexte pour diminuer encore ses remboursements. Les assurances se frottent les mains. L'assuré pourra être mis à contribution, et tant que la loi n'est pas votée il reste de l'incertitude pour le choix de l'opérateur.

Au conseil des ministres du 16 janvier la ministre a présenté une communication sur la stratégie nationale de santé. C'est assez flou, mais un comité des sages sera constitué, qui rendra compte de l'avancée de ses travaux devant un comité stratégique.....

Le rapport Sicard sur la fin de vie est très prudent. Un projet de loi est prévu pour juin. Le bureau de la FGR-FP a considéré qu'il n'y avait pas lieu de prendre position sur cette question, sinon que la volonté exprimée soit respectée. 2,5% des personnes seulement ont rédigé un texte faisant part de leur choix. Mais 56% sont favorables à une aide à mourir fournie par un médecin.

L'espérance de vie a diminué de 2,5 mois (84,8 pour les femmes et 78,4 pour les hommes).

Les propositions gouvernementales sur le financement de la protection sociale devraient arriver fin mai. La FGR-FP a un mandat d'étude sur cette question qui sera mise à l'ordre du jour du groupe de travail de février.

La loi votée le 29 novembre permettant aux mutuelles de créer des réseaux de soins et de mieux rembourser leurs adhérents qui les utilisent ne fait pas l'unanimité. Certains y voient une privatisation de la santé, d'autres un risque de pression sur les médecins.

Conséquence du pacte de compétitivité : les cliniques privées vont bénéficier d'un crédit d'impôt, mais pas les hôpitaux publics.

Le volet anticipation de la loi AAA (anticipation, adaptation, accompagnement) a été confié au Dr Aquino. Le comité avancé en âge qu'il préside a produit 27 fiches action.

Le groupe de travail ADF (Association des départements de France)/CNRPA chargé de légiférer sur les missions, le fonctionnement et la composition des CODERPA a finalement produit un protocole et un projet de décret. Si des propositions de la FGR-FP ont été prises en compte, notamment sur la composition, nous avons émis des réserves sur d'autres points. A ce jour aucune information ne nous est parvenue sur le devenir de ces 2 textes.

Le mandat du CNRPA expirait le 9 décembre. Malgré la demande des organisations syndicales et de la FGR-FP de procéder sans tarder à son renouvellement, y voyant l'occasion de changer de vice-président(e) et de redynamiser cette structure quelque peu mise en sommeil, la ministre a décidé de prolonger ce mandat jusqu'à la fin de septembre 2013.

## FISCALITÉ

### LEGISLATION FISCALE, DES CHOIX QUI MARQUENT UNE INFLEXION CERTAINE

Placé face à un double objectif : réduire l'important déficit public creusé par les précédents gouvernements et remettre plus de justice fiscale dans les rentrées budgétaires, le gouvernement s'est trouvé confronté à une double difficulté : lutter contre 40 ans d'idéologie ultra libérale sur le sujet, et des comportements et des erreurs de son fait ou pas.

Globalement les décisions gouvernementales sont marquées par une rupture avec des années d'idéologie, de choix politiques, de discours, de slogans « anti fiscalité » qui ont plus ou moins fortement imprégné la société. Depuis plus de 40 ans on nous matraque avec « moins d'Etat », « moins d'impôt », « trop d'impôt tue l'impôt », nous avons déjà les impôts les plus élevés d'Europe, la fiscalité est un élément de la concurrence qui fait fuir les entreprises, les riches. L'ère Sarkozy a valorisé une fiscalité qui favorisait les plus riches avec le bouclier fiscal, avec le rabougrissement de l'ISF (Impôt sur la fortune) et qui a accentué le déséquilibre dans les rentrées budgétaires avec des recettes de TVA trois fois supérieures à l'impôt sur le revenu.

Globalement des décisions gouvernementales ont été impactées par un certain nombre d'événements qui ont brouillé la visibilité des évolutions de fond vers un peu plus de justice fiscale et de répartition des efforts. Dans ce cadre, au-delà du discours constant et accusateur de l'opposition, il y a eu le recul sur la taxation des start-ups ( les pigeons), la suppression de la TVA sociale puis une augmentation partielle de la TVA (avec une baisse sur les produits de première nécessité), la décision du Conseil Constitutionnel de retoquer la proposition de taxation à 75% parce qu'elle ne tenait pas compte du quotient familial, les départs de certaines grandes fortunes

(entrepreneurs, artistes), les menaces de délocalisations d'entreprises et l'expression collective de « grands » patrons organisés en lobby sur le problème de la compétitivité.

### **QUELQUES EXEMPLES DES EVOLUTIONS CONSTATEES**

La loi rectificative pour 2012 et la loi de finances pour 2013 vont dans le sens de nos demandes avec une plus grande progressivité (tranche à 45%), la suppression du prélèvement libératoire qui se traduit par une taxation des revenus du capital identique à celle des revenus du travail, une augmentation forte de taxation en ce qui concerne l'ISF, une imposition des entreprises à hauteur de 30 Milliards et un nombre de mesures axées sur les personnes qui ont le plus de revenus.

Par ailleurs, sans détailler le tout, il y a la diminution de certaines réductions d'impôt comme pour le quotient familial baissé de 2336 Euros à 2000 Euros par ½ part, comme la baisse de 18 000 à 10 000 Euros du plafond global des réductions d'impôt sur le total des avantages liés aux niches fiscales, une réduction également de la déduction pour frais professionnels de 10% pour les salaires importants, cette déduction est limitée maintenant à 12 000 Euros au lieu de 14 157. Il y a création d'une taxe sur les logements vacants, une surtaxe sur les plus-values immobilières, une augmentation de la taxe sur le foncier non bâti.

Des décisions sont en faveur des salariés, et de ceux ayant de plus faibles revenus comme la création d'un crédit d'impôt pour la cotisation syndicale, l'augmentation des plafonds du revenu net à ne pas dépasser pour bénéficier de réduction d'impôt pour les plus de 65 ans ayant de faibles ressources, la création d'une réduction d'impôt pour les veuves avec enfants à charge.

### **L'IMPACT DU DEBAT SUR LA COMPETITIVITE**

Suite au problème important du chômage, des délocalisations, du lobbying des grands patrons qui exigeaient une nouvelle fois de baisser les cotisations sociales, suite à la publication du rapport GALLOIS, le gouvernement s'est trouvé confronté au problème dit de la compétitivité, qui se traduit par une course sans fin vers toujours plus de moins disant social.

Compte tenu que dans un premier temps le gouvernement s'est attaqué au problème du déficit budgétaire, sa marge de manœuvre au niveau fiscal s'est trouvée en partie réduite. Sans volonté de s'attaquer aux causes profondes de la compétitivité et pour refuser la demande patronale d'une nouvelle suppression des cotisations sociales (des mesures de ce type ont déjà été prises et ont été sans effet sur l'emploi) il a décidé de créer le crédit impôt qui est une forme d'interventionnisme d'Etat. Cette décision comporte deux aspects très néfastes, le premier est que ce crédit d'impôt est financé par la TVA et par des réductions de la dépense publique, le deuxième est que ce crédit d'impôt est donné sans condition préalable demandée pour l'obtenir et sans aucun dispositif de contrôle à posteriori de son utilisation.

### **AU REGARD DE LA GRILLE DE LECTURE QU'EST NOTRE MOTION REVENDICATIVE CE QUI RESTE A FAIRE**

Un peu plus de progressivité en impôt sur le revenu est nécessaire avec des tranches au-delà de 45%, un travail important sur l'assiette doit être effectué et en particulier au regard des niches fiscales encore trop nombreuses et favorisant beaucoup trop les plus riches, qui restent encore trop peu mis à contribution.

La réflexion sur la fusion impôt sur le revenu/CSG a été abandonnée et la réforme des impôts locaux reste totalement à faire.

### **CONCLUSION**

**En approche globale**, si la répartition des efforts semble aller vers une amélioration en étant un peu plus juste, il est certain que le blocage du barème de l'impôt sur le revenu va toucher une majorité des adhérents de la FGR-FP qui vont globalement payer plus d'impôt sur le revenu et un peu plus de TVA. Pour la FGR-FP, la réforme fiscale est loin d'être terminée contrairement à ce qu'annonce le Ministre du Budget.